

223C0520
FR0012650166-FS0260

30 mars 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

NHOA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 mars 2023, la société Invesco Ltd. (Invesco Head Quarters, Two Peachtree Pointe 1555 Peachtree, Suite 1800, Atlanta, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 mars 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NHOA et détenir pour le compte desdits fonds 1 431 907 actions NHOA représentant autant de droits de vote, soit 5,61% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions NHOA sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 25 533 720 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.